

CONFÉRENCE NATIONALE SUR LE DROIT

Le ministre de la Justice a annoncé récemment qu'une Conférence nationale sur le droit aura lieu au Centre de conférences du Gouvernement à Ottawa, du 1er au 4 février 1972.

La Conférence, placée sous les auspices du ministère de la Justice, examinera la question du droit et de la justice sociale au Canada. Des études multidisciplinaires porteront sur les sujets suivants: le rôle de l'avocat; les attitudes du public face à la loi et à la justice; les nouveaux problèmes juridiques des années 70: la pollution, les différents modes de vie, etc...; la technique et le droit.

La moitié des 350 délégués seront choisis parmi les membres du Barreau canadien. Les autres délégués seront choisis de façon à représenter les vues des différents groupes d'intérêts, des minorités, des travailleurs, des hommes d'affaires et des représentants du grand public.

Le premier ministre, M. Trudeau, prononcera le discours d'ouverture au Centre national des Arts, le mardi 1er février. Suivront les séances plénières et les réunions de groupes d'étude.

PARTICIPATION DU PUBLIC

Bien que la Conférence ne doive durer que quatre jours, la clé de son succès réside dans la participation du public, avant et après les délibérations et durant les séances de discussions à Ottawa. Une somme considérable de temps et d'énergie sera donc consacrée aux activités qui précéderont et suivront la Conférence.

Environ 350 personnes seulement assisteront à la Conférence proprement dite, mais le public sera aussi mis à contribution pour définir les sujets qui devraient être discutés et pour soumettre des propositions. En annonçant la Conférence, M. Turner invite tous et chacun au Canada à exprimer ses vues en écrivant à son ministère.

Toutes les lettres seront soumises au comité de la Conférence et certaines d'entre elles seront publiées et distribuées à tous les délégués à titre de documentation.

LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DU CANADA DANS LE CONTEXTE NORD-AMÉRICAIN

(suite de la page 2)

6) *Nous échangeons des citoyens* – Périodiquement, il y a des vagues d'émigration entre nos deux pays.

Par exemple, le mouvement des Canadiens français vers les États de la Nouvelle-Angleterre s'est poursuivi pendant plusieurs décennies et on peut estimer que plus de deux millions et demi de personnes – dans les états de la Nouvelle-Angleterre seulement – sont d'origine canadienne-française.

seulement – sont d'origine canadienne-française.

"L'exode" de diplômés universitaires du Canada vers les États-Unis après la Deuxième Guerre mondiale a été suivi récemment par une invasion de professeurs américains dans les universités canadiennes. En 1970, 15 p. cent du corps professoral travaillant à plein temps au Canada étaient des citoyens américains.

En 1970, 26,850 Canadiens ont émigré aux États-Unis et 24,424 citoyens américains sont venus au Canada.

7) *Nous avons établi une collaboration économique* – tellement intense qu'il faudrait des heures pour énumérer toutes les initiatives. Nous participons à la construction d'avions à réaction commerciaux américains et nous les achetons également (Air Canada va prendre livraison en 1973 et 1974 de 10 Lockheed Tristar et a une option sur 9 autres appareils).

Vos fusées lancent des satellites canadiens. (*Alouette* – Satellite de recherche; *ISIS* – Satellite de recherche; *ANIK* (Lancé vers la fin de 1972), Satellite de communication)

Nous travaillons pour contenir et supprimer la pollution des Grands lacs (même si nous ne sommes pas toujours d'accord sur l'origine de cette pollution!). Nos syndicats travaillent en collaboration (62 p. cent de tout le personnel syndiqué au Canada fait partie de syndicats qui sont affiliés à des syndicats américains).

En ai-je assez dit pour indiquer les liens étroits de tous genres qui unissent nos deux pays et pour démontrer le caractère unique de nos relations économiques?

Les décisions prises aux États-Unis ont toujours eu et continueront à avoir des répercussions énormes sur la croissance économique du Canada. Est-il juste de nous traiter comme n'importe quel autre pays étranger?

LA SURTAXE AMÉRICAINE

Nous nous rendons parfaitement compte de la nature et du sérieux du problème rencontré par les États-Unis en matière de balance des paiements. La prospérité de l'économie américaine est d'une importance vitale pour le Canada et pour le monde entier. Nous partageons bon nombre de vos inquiétudes et objectifs: la nécessité de rectifier au plus tôt les taux d'échange peu réalistes; la nécessité de libéraliser d'une façon approfondie les politiques commerciales et agricoles en Europe et au Japon, surtout à un moment où la Grande-Bretagne et d'autres pays sont sur le point d'adhérer à la Communauté économique européenne. En fait, le Canada est encore plus sérieusement affecté par ces événements que les États-Unis. (Les États-Unis vont tirer profit de l'élimination des pré-